



NÉGOTIATIONS DU CONSEIL DU TRÉSOR 2021

**Revendications salariales pour le
Groupe Enseignement et
Bibliothéconomie (EB)**

Le 11 janvier 2022

Le présent document présente les revendications salariales de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (le « syndicat ») pour le groupe Enseignement et Bibliothéconomie (EB). Ces revendications sont présentées au Conseil du Trésor du Canada (« l'employeur ») sous toutes réserves de modifications ou d'ajouts que nous pourrions proposer dans l'avenir, ainsi que d'erreurs ou d'omissions.

Le syndicat se réserve le droit de déposer, de modifier ou de retirer sa proposition ou de faire des contre-propositions aux propositions de l'employeur.

**REVENDEICATIONS SALARIALES DE L'AFPC
NÉGOCIATION AVEC LE CONSEIL DU TRÉSOR
POUR LE GROUPE EB
JANVIER 2022**

- 1) Rajustements salariaux
- 2) Indemnités
- 3) Nouveau sous-groupe– EU-ECE - Éducatrice de la Petite Enfance
- 4) Autres notes sur la rémunération

RAJUSTEMENTS SALARIAUX

Sauf indication contraire, tous les rajustements sont faits le 1^{er} juillet 2021 avant l'ajout de l'augmentation économique annuelle.

Annexe « A1 » Sous-groupe de l'élémentaire et du secondaire (ED-EST) Taux de rémunération annuels - Taux de rémunération nationaux, régime de rémunération de 12 mois

ED-EST (12-mois) Grille salariale

- Ajustement de marché – un ajustement de 7% pour tous les niveaux et expériences d'enseignement

Correction de la disposition transitoire:

Le syndicat propose un protocole d'entente visant à corriger les iniquités de la disposition transitoire relative à la restructuration des taux de rémunération annuels régionaux ED-EST de 10 mois en taux de rémunération nationaux ED-EST de 12 mois pour les enseignants du Service correctionnel du Canada, du ministère de la Défense nationale ou du ministère des Pêches et des Océans. Le présent protocole d'entente garantit que les enseignants rémunérés sur 12 mois seront placés dans la grille salariale selon la pratique antérieure et conformément aux notes de rémunération figurant à l'annexe " A1 ", en fonction de leur expérience et ancienneté.

****Notes sur la rémunération du sous-groupe ED-EST**

6. Dispositions transitoires

~~La restructuration des taux de rémunération annuels régionaux ED-EST de 10 mois en taux de rémunération nationaux ED-EST de 12 mois pour les enseignants-es du Service correctionnel du Canada, du ministère de la Défense nationale du Canada ou du ministère des Pêches et des Océans, entrera en vigueur aux dates déterminées conformément au paragraphe 2a)(ii) du nouvel appendice « K » — Protocole d'entente concernant la mise en œuvre de la convention collective. Nonobstant les années d'expérience, les employés-es admissibles doivent être rémunérés au taux de la nouvelle grille salariale s'approchant le plus, sans réduction de salaire, du salaire qu'ils ou elles recevaient le jour précédant la date d'entrée en vigueur. Après ce premier mouvement aux nouveaux taux de rémunération, l'employé-e poursuivra sa progression en fonction des années d'expérience d'enseignement, conformément à la note sur la rémunération 19.~~

Annexe « A1-2 » Sous-groupe de l'élémentaire et du secondaire (ED-EST)

Sous-groupe de l'élémentaire et du secondaire (ED-EST) taux de rémunération annuels 10 mois grille salariale

- Rajustement en fonction du marché de 4.3% de tous les taux de rémunération des ED-EST en Ontario
- Rajustement en fonction du marché de 5.2% de tous les taux de rémunération des ED-EST en Alberta

ED-EST directeurs d'école et directeurs d'école adjoints grille salariale

- Élimination du niveau 1 de la grille salariale pour les directeurs d'école et directeurs d'école adjoints
- Élimination de la note sur la rémunération concernant les qualifications (voir ci-bas)
 - Les employés existants qui ne détiennent pas leur qualification provinciale où c'est maintenant requis bénéficieront d'un droit acquis
- La grille du niveau 2 devient la nouvelle grille salariale des directeurs d'école et directeurs d'école adjoints
- Rajustement en fonction du marché de 4.3 % des taux en Ontario
- Rajustement en fonction du marché de 5.2 % des taux en Alberta

Nouvelle grille salariale :

1^{ère} juillet 2021

Directeur	Échelon			
Ontario (4.3%)	1	2	3	4
Niveau I	supprimer	supprimer	supprimer	supprimer
Niveau II	114,750	119,338	124,112	129,076

Alberta (5.2%)

Niveau I	supprimer	supprimer	supprimer	supprimer
Niveau II	105,971	110,206	114,614	119,201

Directeur d'école adjoint

	Échelon			
Ontario (4.3%)	1	2	3	4
Niveau I	supprimer	supprimer	supprimer	supprimer

Niveau II	106,551	110,812	115,247	119,857
Alberta (5.2%)				
Niveau I	supprimer	supprimer	supprimer	supprimer
Niveau II	101,459	105,519	109,736	114,129

Note sur la rémunération:

- 1) Supprimer la note sur la rémunération concernant les diplômes

Brevets professionnels des directeurs d'école et des directeurs d'école adjoints

Les employé-e-s nommés à des postes de direction scolaire doivent détenir un brevet d'enseignement valide émis par le ministère de l'Éducation ou l'Ordre des enseignantes et enseignants de la province dans laquelle est situés l'école et ~~devraient~~ **doit** avoir une qualification provinciale à la direction d'école dans une province, un territoire ou une unité scolaire provinciale dans la région géographique où une telle qualification est exigée des directeurs d'école et des directeurs d'école adjoints employé-e-s par les conseils scolaires publics dans les écoles élémentaires et secondaires.

~~Diplômes des directeurs d'école et des directeurs d'école adjoints~~

~~a. Niveau 1—Aux fins du placement à ce niveau, l'employé-e doit avoir :~~

- ~~i. au moins, un baccalauréat en enseignement et un brevet d'enseignement valide émis par le ministère de l'Éducation ou l'Ordre des enseignantes et enseignants de la province dans laquelle est située l'école.~~

~~b. Niveau 2—Aux fins du placement à ce niveau, l'employé-e doit avoir :~~

- ~~i. une maîtrise en enseignement et un brevet d'enseignement valide émis par le ministère de l'Éducation ou le Collège des enseignantes et enseignants de la province dans laquelle est située l'école et comprenant une qualification à la direction d'école sur le brevet d'enseignement là où la réglementation provinciale exige une telle qualification.~~

Harmonisation :

Suivant les rajustements salariaux, le syndicat veut harmoniser les grilles salariales provinciale des enseignants, directeurs d'école et directeur d'école adjoint - vers le haut – dans des nouvelles grilles salariales nationale pour les enseignants, directeurs d'école et directeurs d'école adjoint.

Annexe « A2 » Sous-groupe de l'enseignement des langues (ED-LAT) taux de rémunération annuels

ED-LAT 1

- Augmentation de 2.8 % pour tous les niveaux à l'exception de l'échelon final de chaque niveau où le syndicat propose plutôt les augmentations suivantes :
 - Niveau 1, Expérience 12: 5.9%
 - Niveau 2, Expérience 13: 5.7%
 - Niveau 3, Expérience 13: 5.6%
 - Niveau 4, Expérience 13: 5.6%

Il en résulte le tableau modifié comme suit :

ED-LAT 1	1 ^{ère} juillet 2021				
	Expérience d'enseignement	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
	1	48,859	55,236	58,351	62,208
	2	51,020	57,580	60,688	64,671
	3	53,195	59,917	63,027	67,149
	4	55,377	62,263	65,374	69,611
	5	57,542	64,606	67,709	72,078
	6	59,718	66,941	70,055	74,545
	7	61,892	69,288	72,397	77,017
	8	64,073	71,623	74,736	79,483
	9	66,233	73,965	77,079	81,949
	10	68,411	76,307	79,419	84,420
	11	70,581	78,646	81,760	86,891
	12	74,961	80,991	84,099	89,359
	13	N.A.	85,679	88,795	94,326

ED-LAT 2

- Augmentation de 2.8 % pour tous les niveaux à l'exception de l'échelon final de chaque niveau où le syndicat propose plutôt les augmentations suivantes :
 - Niveau 1, Expérience 12: 5.9%
 - Niveau 2, Expérience 13: 5.7%

- Niveau 3, Expérience 13: 5.6%
- Niveau 4, Expérience 13: 5.6%

Il en résulte le tableau modifié comme suit :

ED-LAT 2	1 ^{ière} juillet 2021			
Expérience d'enseignement	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
1	54,705	61,082	64,198	68,055
2	56,871	63,426	66,536	70,521
3	59,039	65,763	68,874	72,996
4	61,220	68,107	71,220	75,459
5	63,389	70,453	73,558	77,930
6	65,564	72,791	75,900	80,392
7	67,740	75,137	78,243	82,862
8	69,919	77,470	80,583	85,333
9	72,082	79,812	82,924	87,797
10	74,259	82,153	85,266	90,269
11	76,428	84,495	87,608	92,738
12	80,986	86,838	89,943	95,205
13	N.A.	91,689	94,803	100,331

Annexe « A3 » Sous-groupe des services de l'enseignement (ED-EDS) taux de rémunération annuels

ED-EDS

- À chaque niveau, un nouvel échelon maximum
- Tous les échelons existants ajuster (approx) 2.8% pour y avoir :

1^{ière} juillet 2021

EDS 1	EDS 2				
	1	72,933	1	87,386	
	2	76,737	2	90,121	
	3	79,497	3	92,845	
	4	82,250	4 (Nouveau)	95,569	
5	84,998				
6 (Nouveau)	87,754				

EDS 3	EDS 4				
	1	93,257.00	1	99,997	
	2	96,202.00	2	103,023	
	3	99,130.00	3	106,050	
4 (Nouveau)	102,062.00		4 (Nouveau)	109,071	

EDS 5		
1	107,786	
2	111,097	
3	114,371	
4 (Nouveau)	117,644	

Annexe "A4 »" Bibliothéconomie (LS) taux de rémunération annuels

LS

- Supprimer l'échelon le plus bas des grilles LS-1 à LS-5
- Nouvel échelon supérieur: LS-1 (2.9%)
- Nouvel échelon supérieur: LS-2 (3.1%)
- Nouvel échelon supérieur: LS-3 (3.2%)
- 10.0% ajustement du marché après la restructuration, pour y avoir:

1^{ère} juillet
2021

LS-1

1	supprimer
2	\$ 73,609
3	\$ 75,822
4	\$ 78,034
5	\$ 80,242
6	\$ 82,455
7	\$ 84,667
8	\$ 86,880
9	
(Nouveau)	\$ 89,400

LS-2

1	supprimer
2	\$ 81,556
3	\$ 84,162
4	\$ 86,757
5	\$ 89,524
6	
(Nouveau)	\$ 92,299

LS-3

1	supprimer
2	\$ 95,327
3	\$ 98,287
4	\$ 101,256
5	\$ 104,221
6	
(Nouveau)	\$ 107,556

LS-4

1	supprimer
2	\$ 99,068
3	\$ 102,505
4	\$ 105,961
5	\$ 109,409
6	
(Nouveau)	\$ 112,858

LS-5

1	supprimer
2	\$ 119,062
3	\$ 122,828
4	\$ 126,597
5	\$ 130,369
6	\$ 134,142

Annexe « A5 » Groupe soutien de l'Enseignement (EU) taux de rémunération annuels

EU

- Nouveau sous-groupe « EU-ECE – Éducatrice de la Petite Enfance » (voir la section #3)
- EU-TEA : un rajustement salarial de 4.3% dans toutes les régions, sauf Alberta (5.2%)
- EU-TEA : suivant les rajustements salariaux, le syndicat veut harmoniser les grilles salariale - vers le haut – dans une nouvelle grille salariale nationale
- Pour les autres sous-groupes EU, un ajustement de marché de 4.3%

INDEMNITÉ POUR LES LANGUES AUTOCHTONES

SOUS RÉSERVE

NOUVEAU SOUS-GROUPE – « EU-ECE – ÉDUCATRICE DE LA PETITE ENFANCE »

- Nouveau Sous-groupe – « EU-ECE – Éducatrice de la Petite Enfance »
- Donne une addition de 9% en haut de la grille EU-TEA de l'Ontario
- Grille tel qui suit :

Une grille nationale EU-ECE

	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Échelon 5	Échelon 6	Échelon 7
1ière juillet 2021	\$ 43,012	\$ 44,746	\$ 46,501	\$ 48,250	\$ 50,004	\$ 51,742	\$ 53,498

AUTRES NOTES SUR LA RÉNUMÉRATION

- Modifications de pure forme
- Tout changement nécessaire aux notes pour refléter les nouvelles échelles et les nouvelles indemnités (p. ex., placement dans les nouvelles grilles)